

Après cet épisode sulfureux, les protecteurs de Senneville hésitèrent à lui confier des missions de fonction publique ostensibles. Il conserve une pension de la police et se résout à se retirer de toute fonction publique. Cédant à des goûts de luxe toujours plus coûteux, il se lance dans des dépenses que sa fortune ne lui permettait pas. Il serait plus juste de parler de la fortune de son épouse car il n'en disposait pas en son nom propre. En d'autres termes, il a dilapidé¹ dans sa totalité soit au jeu, soit dans de folles entreprises, la fortune de Jacques-Catherin Charrier de Grigny, son beau-père. Il meurt en 1842 dans un état complet d'aliénation mentale.

Les mauvaises langues prétendent qu'en 1793, alors qu'il était employé dans l'administration des vivres de l'armée qui fit le siège de Lyon, il avait eu l'occasion, après la reddition, de rendre des services à Jacques-Catherin. Ces services dont on ignore la teneur furent payés au prix fort. C'est par ce moyen dit-on qu'il obtint la main de Guillemette, la fille unique et riche héritière de Mr de Grigny, qu'il était devenu difficile de lui refuser malgré ses humbles origines.

Charrier de Senneville était adjoint au maire de Lyon quand, en 1814, à l'époque de l'invasion des Autrichiens, lors d'un conseil convoqué par le maréchal Augereau, afin de délibérer sur les moyens de sauver la ville, il se porta en faveur de sa capitulation. Il invoqua les propos de l'Empereur selon lesquels une grande ville ne doit jamais soutenir un siège en raison des risques qu'une longue résistance feraient courir aux habitants. Après l'abdication de Napoléon en 1814, il embrassa la cause royaliste et il fut nommé en octobre de la même année officier de la Légion d'Honneur par Monsieur, le frère du roi² qui se trouvait à Lyon.

A la même époque, le conseil municipal de la ville lui vota des remerciements pour sa prise de position quant à la reddition de la ville. Pour preuve de sa reconnaissance, les édiles lui offrirent une épée qui portait cette inscription : *A M. Charrier de Senneville, adjoint, la ville de Lyon reconnaissante, 1814*. Ce n'est qu'après le second retour du roi en 1815 qu'il devint lieutenant général de police à Lyon.

1 Preuve d'embarras financiers récurrents, en mars 1836, nous prenons connaissance d'un procès verbal de saisie à l'encontre de Mr de Senneville par suite d'expropriation forcée. Sont concernés un domaine appelé le château sur la commune de Semons en Isère ainsi que de multiples lots immobiliers sur les communes de St Jean de Bournay et Beauvoir-de-Marc.

2 Le futur Charles X